



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Minitel

Question écrite n° 7017

Texte de la question

M. Serge Charles appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les problemes poses par les messageries roses au regard, en particulier, de la necessaire protection des enfants. Des publicites en faveur de ces services telematiques sont de plus en plus souvent inserees dans des journaux d'annonces gratuites qui, distribues dans toutes les boites aux lettres, penetrent dans bon nombre de foyers et sont par consequent lus par de nombreux jeunes. Il lui demande s'il ne serait pas possible de prevoir une modification des conditions d'acces a ce type de messageries pour les rendre plus difficilement utilisables ; il lui demande egalement quel est le montant des recettes generees par cette activite et la part revenant aux telecommunications.

Texte de la réponse

Le ministere avait demande a France Telecom d'etudier des solutions techniques afin de mettre a la disposition des usagers de la telematique un systeme de selection d'acces aux services telematiques ecrits et vocaux. Les deux solutions proposees ont donne lieu a un avis favorable du Conseil superieur de la telematique. La premiere solution, applicable a la telematique ecrite, consiste a mettre en place un serveur videotext qui permettra a l'abonne d'operer une selection des services souhaitees. La seconde, applicable a la telematique ecrite et vocale, permettra d'offrir aux abonnees la mise en service restreint de leur ligne a partir du poste telephonique. Une decision doit etre prise afin d'arreter le calendrier de la mise en oeuvre de ces solutions. Quant aux recettes generees par cette activite, il n'est pas possible d'en fournir fut-ce une estimation, les messageries conviviales n'ayant pas toutes le caractere evoque et etant la plupart du temps groupees sur le meme serveur avec des jeux et des rubriques du type astrologie. En realite, l'interet du grand public se porte surtout sur l'annuaire electronique, service leader, et les services pratiques et utiles. La consultation des services ludiques et de messageries proprement dits a diminue en France de facon sensible ces dernieres annees et represente aujourd'hui 15 p. 100 des heures de connexion et 6 p. 100 des appels.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7017

Rubrique : Telecommunications

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3624

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 390